



COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 17 janvier 2022

L'an deux-mil vingt-deux, le dix-sept janvier à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trangé, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : BLANCHET Catherine, BRETEAU Franck, CARRIERE Samia, DULUARD Nathalie, JOUANNY Pascal, LEBALLEUR Isabelle, MAHE François, VIAUD Leslie, BARRIER Jean-Louis (suppléant), LOMBRICI Marie (suppléant)

Excusés : POULAIN Dominique, BOUCREL Jennifer, HERMAN Audrey, MOULIN Delphine, PIRON Laurence, POLLEFOORT Maurice, ROBIN Murielle

Secrétaire de séance : DULUARD Nathalie



A l'ordre du jour :

- *Désignation du secrétaire de séance,*
- *Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 13 décembre 2021,*
- *Points sur les différents services*
- *Remplacement de la vice-présidente démissionnaire*
- *Points sur les recrutements des responsables de service*
- *Les chantiers de travail 2022*
- *Avenant DSP*
- *Tarifs parentalité*
- *Décisions prises en vertu d'une délégation du comité syndical*
- *Questions diverses.*

OBJET : Point sur les différentes commissions et groupes de travail

- **Enfance-jeunesse**

- 6 candidats ont été reçus en entretien pour le poste de responsable enfance-jeunesse. 2 sessions d'entretien ont été organisées. Une majorité de candidatures sarthoises a été présentée. Le candidat retenu est Antoine BOUDIN, 32 ans, animateur et responsable du pôle jeunesse d'Yvré-l'Évêque : connaissance des partenaires locaux, expérience de directeur d'ALSH et d'accompagnement de séjours jeunes, diplômé du BAFD. Le 2^e entretien a provoqué un changement de point de vue sur les 2 candidats restants. Antoine Boudin a su faire apparaître une maturité professionnelle plus évidente. Il est titulaire de la fonction publique. Un préavis de 3 mois est nécessaire. Il est évoqué de demander une mise à disposition de l'agent.

- Séjour hiver 2022 : le séjour est restreint de 35 à 30 places. Les 5 communes sont représentées.

- **Communication**

- Gestion des sites WEB : À la suite de la réception d'un mail de publicité d'Atmosphère, les coûts de maintenance vont évoluer. En l'absence de contrat existant avec le prestataire Atmosphère, les priorités sont de sécuriser juridiquement les sites et de questionner les besoins d'hébergement, de

maintenance et de gestion. Il apparaît aujourd'hui que nous sommes bien propriétaires des sites. Nous ne savons pas actuellement comment nous sommes engagés. En cas d'absence de contrat, pas d'opposabilité possible. Nous pouvons utiliser la législation RGPD car nous sommes propriétaires des données. La commune de Pruillé-le-Chétif affirme vouloir s'intégrer dans la démarche de réflexion avec le Bocage Cénomans.

- La commission communication conseille une dotation informatique des agents relevant d'ordinateurs portables et de stations d'accueil. Les agents de la Petite Enfance auront deux ordinateurs portables individuels plutôt qu'un ordinateur par service (3).

- Le Guide du Bocage a été publié et diffusé. Des flyers sont fournis à l'ensemble des communes pour promouvoir sa sortie dans les boîtes aux lettres.

- Petite Enfance

- Mathilde Grandin assure les missions de la coordination Petite Enfance en mise à disposition le mardi et le mercredi. Elle sera à temps plein au sein du Bocage Cénomans à compter du 7 février 2022.

- En cette période de prise de poste, il a été convenu de suspendre les actions de parentalité pour prioriser les activités et l'accueil du Relais. Les jeux et rencontres sont maintenus sur l'ensemble des communes avec respect du protocole.

- la fiche de poste de coordinatrice PE a été revue pour transférer la gestion administrative de la DSP à Lise.

- La prochaine commission PE est prévue fin février pour dresser le bilan 2021 du service, du multi accueil et préparer le budget 2022.

- Projet Social de Territoire

- Les fiches de poste des agents ont été retravaillées afin de repenser l'organisation des missions des agents.

- Le Bocage Cénomans a participé à divers événements locaux et a organisé des Portes Ouvertes en octobre 2021

- Le Bocage s'investi aujourd'hui dans le festival Pays du Môme avec la mise en place de deux spectacles : le 10 mars à Fay et le 30 mars à SGDB

- Un comité de pilotage s'est déroulé le 2 décembre 2021, permettant de faire le point sur les instances qui compose le projet social, sur les actions menées qui découlent encore aujourd'hui et sur les objectifs jusqu'en 2023.

- PEDT : une rencontre avec les élus a permis de définir les grandes ambitions politiques. La réunion avec l'ensemble des acteurs éducatifs a mis en lumière les ambitions et actions communes. Un questionnaire à destination des familles est en cours pour établir un état des lieux.

- Vie associative

- Le recensement des associations du territoire et de leurs activités a permis la création du guide des activités associatives.

- Une 1ère rencontre des acteurs associatifs a été mise en place pour questionner les idées et besoins des acteurs concernés.

- Finances / RH

- Une réflexion est aujourd'hui menée sur la revalorisation salariale des animateurs suit aux constats des difficultés rencontrés lors des recrutements.

- Une réflexion est également menée autour de l'annualisation du temps de travail du responsable enfance jeunesse. Celle-ci sera expérimentée courant 2022.
- La commission a pu donner son avis sur la rémunération de Mathilde Grandin et de l'attribution de la NBI aux agents intégrant les missions nécessaires.

OBJET : Chantiers de travail 2022

- Enfance-jeunesse

- Passerelles multi-ALSH en cours d'élaboration
- Une offre ALSH en multi-site est en réflexion : un courrier sera adressé aux mairies afin de préciser les besoins du Bocage Cénomans.
- Communication autour du dispositif « activités projets »
- Temps de sensibilisation au baby sitting fin 2022
- développement du forum des familles 2022 pour présenter pas seulement été mais l'ensemble des ALSH

- Communication

- Recherche d'un nouveau prestataire de gestion des sites WEB
- Partenariat avec Saint Joseph Lassalle : document service jeunesse, parentalité et support de com' du Bocage à voir
- projet vidéo de présentation des services

- Petite Enfance

- prise de poste du nouvel agent
- établir le rétro-planning du marché d'offre pour dès début 2023 début opérationnel de la démarche
- relancer les actions parentalité en répondant aux besoins, organisation d'activités parents-enfants
- Passerelles multi-ALSH en cours d'élaboration
- juin 2022 : fête de la petite enfance et 20 ans du multi accueil

- Projet Social de Territoire

- PEDT : restitution publique des résultats du sondage prévue courant février. En mars, une réunion avec les associations, les ATSEMS et le personnel de périscolaire prendra forme. Nous bénéficions de l'accompagnement de la SDJES pour la transformation des objectifs en actions concrètes et instances décisionnelles début 2022. Signature prévue au 1er juin 2022.
- tarifs dégressifs pour les familles nombreuses
- développement du projet éducatif de structure : échanges autour des objectifs communs
- fête des familles en juin 2022
- Solutions de mobilités avec la SETRAM pour lier les communes du Bocage.

- Vie associative

- Mise en place d'actions communes entre les associations des 5 communes

- Finances / RH

- trois sessions de formation interne pour les animateurs sont prévues, à ouvrir par la suite aux agents communaux si intéressés.
- Les agents actuellement en recherche de formations pour 2022

OBJET : DSP Léo Lagrange : Avenant n°2

Le Comité prend connaissance de la proposition d'avenant élaborée en collaboration avec Léo Lagrange Ouest.

La question des modalités en cas de résultat négatif se pose.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délibération**

OBJET : Parentalité et action sociale : tarification des actions

Le Comité apporte des modifications aux propositions en ajoutant une tarification pour les personnes hors territoire. Le tarif « famille est renommé tarif « de base ». Il est précisé que cette grille de tarifs est une expérimentation pour 2022.

Une nouvelle proposition est faite :

	RESIDENTS	HORS TERRITOIRE
Activités	Selon quotient familial Tarif haut / médian / mini <i>(jamais + de 80% du coût réel en participation famille)</i>	Tarif haut appliqué
Spectacles	Tarif de base de maximum 10€ + 5€ / adulte supplémentaire	Tarif de base + 5€ + 5€ / adulte supplémentaire
Sorties « famille » ½ journée	Tarif de base de maximum 15€ + 5€ / adulte supplémentaire	Tarif de base + 5€ + 5€ / adulte supplémentaire
Sorties « famille » journée	Tarif de base de maximum 30€ + 5€ / adulte supplémentaire	Tarif de base + 5€ + 5€ / adulte supplémentaire
Conférences/soirées thématiques	Gratuité	
Animations en interne		

- Tarif de base = 1 adulte et 1 enfant ou +
- Résident = lieu de résidence de l'adulte accompagnateur ou de l'enfant
- Accompagnateur obligatoire pour toute activité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délibération**

OBJET : Démission de Madame Boucrel, Vice Présidente, Elue de Chauffour-Notre-Dame

Le Comité questionne la vacance de poste puisque le suppléant est là pour prendre le poste dans le cas où le titulaire démissionne.

Une information sur le rôle du vice-président a été menée le 13 janvier à Chauffour Notre Dame.

Il est mentionné l'importance de conserver la structure du Bureau avec un représentant de chaque commune. La commission Projet Social est ouverte à la co-présidence.

Le conseil municipal de Chaufour-Notre-Dame a lieu jeudi 20 janvier 2022, le sujet sera évoqué lors de cette instance et la commune pourra faire un retour par la suite.

Le Comité s'accord sur le temps de réflexion à accorder aux élus de Chaufour Notre Dame qui sont amenés à choisir un remplaçant, sachant que la commune dispose d'un suppléant pour assister aux comités syndicaux.

Le Comité donne un avis favorable pour un temps de réflexion jusqu'au prochain Comité Syndical.

OBJET : Plateformes de téléservices

Considérant que le SIVOM souhaite renouveler son adhésion aux plateformes de téléservices avec le Département et la Préfecture de la Sarthe,

Après discussion, les membres du Comité :

- Donnent leur accord pour que la collectivité accède aux plateformes de téléservices et autorisent la Présidente à signer la convention avec le Département.
- Donnent leur accord pour que la Présidente signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Sarthe, représentant l'Etat à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délibération**

OBJET : engagement de dépenses préalable au vote du budget 2022

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
21 – Immobilisations corporelles	1 853 996.63 €	463 499.16 €

Le Comité questionne la possibilité de déposer la demande sans informations complémentaire. La mairie de Saint Georges du Bois a dû apporter des éléments complémentaires, ce qui n'est pas le cas pour la mairie de Pruillé-le-Chétif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délibération**

OBJET : Action sociale : Festival Pays du Môme

Les actions 2022 du festival Pays du Môme sur le territoire sont présentées.

Il est mentionné l'importance de débiter au plus tôt la communication.

Le Comité syndical autorise Madame la Présidente à signer toute convention se rapportant à la mise en place d'actions dans le cadre du Festival « Pays du Môme »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délibération**

OBJET : Questions diverses

- Ouverture multi-site du centre de loisirs : courrier à transmettre aux mairies

Ce courrier doit contenir un constat du nombre d'enfants par commune. Il doit insister sur la nécessité de proposer une offre de proximité et sur les aspects fonctionnels du bâtiment.

- ALSH été : le Comité s'accorde sur un début d'ALSH d'été le lundi 11 juillet pour permettre aux écoles de préparer les locaux et d'éviter l'épuisement des personnels. Il est mentionné que l'ALSH pourrait avoir lieu à Pruillé en juillet et en août à SGDB afin d'affirmer une régularité pour les familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochain comité syndical : 21 mars 2022 - 20h30 – Pruillé le Chétif

Prochain bureau syndical : date non arrêtée